



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PV 11 CC/4 Réunion du 01/09/2017

Membres : MM. DA SILVA – LECOUR – FAORO – BOUJON – VALOT – BELORGEY - THIBERT.

SENIORS

COMPOSITION DES GROUPES D4

50 Equipes engagées : soit 5 groupes de 6 et 4 groupes de 5

Début du championnat le 17-09-2017.

Groupe A : UCCF 3 – ST EUPHRONE 1 – BELAN – MONTIGNY/AUBE – USSE 3 – MVF 4.

Groupe B : CCOF – MORVANDELLE – VITTEAUX 2 – ST EUPHRONE 2 – MVF 3 – PRECY.

Groupe C : FCAB 2 – MAREY 2 – TILCHATTEL 2 – SACRIBAINNE – ESVO 2.

Groupe D : MANLAY 2 – LACANCHE 2 – BLIGNY 2 – NOLAY – VOUGEOT – FCCL 2.

Groupe E : PLOMBIERES 3 – UFCO 2 – SOMBERNON/GISSEY 2 – AFRIQUE – POUSSOTS – TALANT 2.

Groupe F : AISEREY IZEURE 2 – BESSEY – ECHENON 3 – ST JEAN DE LOSNE 3 – HAUTES-COTES 2.

Groupe G : MPL 2 – BRESSEY 2 – ENT ETEVAUX/PERRIGNY – VINGEANNE FC 2 – MAGNY.

Groupe H : ST APOLLINAIRE 4 – LONGCHAMP – DINAMO 2 – SENNECEYLES DIJON 2 – PERRIGNY/DIJON.

Groupe I : ULFE 2 – GEVREY 2 – FCCL 3 – CHENOVE 3 – VOUGEOT 2 – ENT RUFFEY/CHASSAGNE 3.

Phase Haute : 4 groupes de 6.

Seront qualifiés pour la phase haute, les 2 premiers de chaque groupes et les 6 meilleurs troisième.
1 seule équipe du même club pourra accéder en phase haute.

Si refus de participer en phase haute, équipe remplaceante ayant droit jusqu'au 4^{ème}.

ACCESSIONS EN D3 :

Les 2 premiers de chaque groupe en phase haute et le meilleur 3^{ème}.

MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

RAPPEL : Les clubs bénéficiaires de mutations supplémentaires en application du statut de l'arbitrage ont l'obligation de déclarer la ou les équipes bénéficiaires avant le début du championnat..

Faute de cette déclaration l'utilisation de cette mutation supplémentaires ne sera pas autorisée.

La commission,

Vu les dispositions de l'article 45 du statut de l'arbitrage,

Les club ci-dessous bénéficieront de cette mutation.

SAULON/CORCELLES -> Mutation supplémentaire pour l'équipe de la Départementale 1.

VAL DE NORGES -> Mutation supplémentaire pour l'équipe de la Départementale 1.

ECHENON -> Mutation supplémentaire pour l'équipe de la Départementale 2.

PLOMBIERES -> Mutation supplémentaire pour l'Equipe Départementale 3.

CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

- **Match 19708587 D3-D TILLE FC 2 – BRESSEY SPARTAK du 03/09/2017** se joue sur le terrain de VAROIS.
- Suite aux dégradations des vestiaires lors d'un cambriolage des vestiaires du STADE de CREPAND **le Match 19708194 D3-A CREPAND – CHAMESSON du 3/09/2017 match inversé.**
Match aller : CHAMESSON - CREPAND se jouera le 3/09/2017 (Terrain CHAMESSON) même heure.
Match retour : 19708260 CREPAND – CHAMESSON du 25/02/2018 se jouera à CREPAND.

COURRIER/COURRIEL

- ✓ **De CESSEY :**
 - **demandant des renseignements concernant les Ententes d'équipe de Jeunes.** Réponse a été faite par le secrétariat. (voir Articles : 1.4 concernant les Obligations des équipe de Jeunes et 1.5 Cas des ententes).
 - Informant la mise en sommeil de leur équipe Séniors.
- ✓ **De la Ville de CHENOVE :** concernant l'indisponibilité des terrains du Stade Léo Lagrange. Pris note. Nécessaire fait par le secrétariat.
- ✓ **De CHASSAGNE MONTRACHET :** demandant
 - une dérogation pour jouer sur le terrain du STADE J. COLIN à CHASSAGNE. Après avis de la Commission des terrains de la ligue et du district, accorde la dérogation jusqu'à la visite décennale (01-2018).
 - un délégué pour le match 19707800 D1 CHASSAGNE MONTRACHET 1 – GRESILLES FC 1 du 17/09/2017 : Mr. Boujon aux frais des 2 clubs.
- ✓ **De MUNICIPAUX CHENOVE :** Engagement de leur équipe en Coupe F. BACHELARD. Pris note.
- ✓ **De SAVIGNY LES BEAUNE :** Nous informant de la mise en sommeil de leurs équipes Séniors. Suite au retrait de l'équipe A du championnat D3, la Commission des Compétitions, maintient l'équipe de **CHAMPDOTRE LONGEAULT**, dans le championnat D3 (ex 2^{ème} division).
- ✓ **De CHAMPDOTRE LONGEAULT :** donnant son accord pour être maintenu en Départementale 3.
- ✓ **De ETEVAUX :** reconduction de l'entente **ETEVAUX –PERRIGNY/OIGNON.**
- ✓ **De BRESSEY et SENNECEY/DIJON :** pris note.

JEUNES

FUNFOOT

(alternance sur la saison de foot à 8, foot5, futsal et futnet.)

L'engagement se fait par Footclub comme pour les engagements des équipes classiques.

Date limite des engagements **le 30 septembre 2017.**

Une journée de sensibilisation FUNFOOT U15 à 8 est mise en place le 30 Septembre 2017 à ST JULIEN - Engagement jusqu'au 29/9/2017. Pour cela, il faut retourner le coupon réponse qui vous a été envoyé par mail le 25/08/2017

COURRIER/COURRIEL

✓ **De PRECY** : Demandant

- des explications concernant leur Ententes U15 avec USSE pour le championnat U15 Access 2017/2018. -> La ligue ayant validé l'accession de l'équipe U15 ACCESS Ent USSE/PRECY sans tenir compte de leur entente, donc ils peuvent jouer en entente
- Et des informations sur les ententes jeunes en championnats Access pour les saisons à venir. Voir règlements de la Ligue Bourgogne Franche Comté.

✓ **De ST APOLLINAIRE** : l'équipe 3 est une nouvelle équipe, donc elle démarre en U15 2S.

DATES LIMITE D'ENGAGEMENT

U18 – U15 2^{ème} série : 07 SEPTEMBRE 2017.

U13 : 14 Septembre 2017

FUN FOOT : 30 Septembre 2017

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale dans les conditions de forme et délai prévu à l'article 7-2-2 de l'annuaire Ligue

La Commission des Compétitions